

# GRAND LAC

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DU LAC DU BOURGET

## BUREAU DE COMMUNAUTE Séance du mardi 29 novembre 2016 à 18h00, à Grand Lac

### PRÉSENTS :

AIX-LES-BAINS

AIX LES BAINS

BOURDEAU

LE BOURGET DU LAC

BRISON SAINT INNOCENT

LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT

DRUMETTAZ CLARAFOND

GRESY SUR AIX

MERY

ONTEX

PUGNY CHATENOD

SAINT OFFENGE

TREVIGNIN

VIVIERS DU LAC

VOGLANS

DORD Dominique

FRUGIER Michel

DRIVET Jean-Marc

FRANÇOIS Marie-Pierre

CROZE Jean-Claude

FALCETTA Nicole

JACQUIER Nicolas

CLERC Robert

BOUVIER Eudes

CURTILLET Jacques

MASSONNAT Jean-Guy

GELLOZ Bernard

GONTHIER Gérard

AGUETTAZ Robert

MERCIER Yves

Arrivé après la 2<sup>ème</sup> délibération  
Pouvoir de Gabrielle KOEHREN

### ABSENTS EXCUSES :

MOUXY

KOEHREN Gabrielle

### AUTRES PARTICIPANTS :

M. GOUDOUNEIX Michel

M. GIMOND Frédéric

Mme REVOL Martine

M. TOUZEAU Christophe

Mme COSTA de BEAUREGARD Estelle

Mme QUAY THEVENON Eline

Directeur général des services

Directeur général adjoint

Directrice de cabinet

Responsable Assainissement – Eau potable

Responsable juridique/Assemblées

Assistante de direction

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 22 novembre 2016, accompagnée d'un dossier de travail de 58 pages, comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 10 projets de délibérations.

L'affichage a été effectué aux lieux habituels réglementaires.

Le quorum est atteint avec 14 présents et 15 votants en début de séance.

Jean-Guy Massonnat est désigné secrétaire de séance.

### ASSAINISSEMENT

#### Étude d'élaboration du zonage eaux pluviales et prévention du risque ruissellement – Demande de subvention

Monsieur Le Président rappelle que depuis le 1er janvier 2016 Grand Lac exerce de plein droit la compétence de gestion des eaux pluviales. Il rappelle aussi l'obligation qui est faite aux collectivités d'établir leur zonage des eaux pluviales, qui est au-delà de l'obligation réglementaire, un élément structurant du PLUi. Dans le cadre de cette compétence, une étude pilote de définition de zonage et préconisations d'urbanisme a été engagée en 2015 sur le secteur « Ouest Corsuet ». Les conclusions de cette étude ont permis de définir plus précisément les besoins avant l'engagement de cette étude pour l'ensemble du territoire.

Cette étude doit permettre :

- De mieux définir et comprendre le fonctionnement du système hydrographique sur l'ensemble du territoire à travers l'identification des points noirs et des zones soumis au risque d'inondation par ruissellement notamment ;
- De développer les outils permettant de mettre en œuvre une politique de gestion des eaux pluviales et du ruissellement à l'échelle du territoire notamment à travers l'élaboration d'un zonage eaux pluviales destiné à définir pour chaque projet d'urbanisme des règles de gestion des eaux pluviales et de prévention des inondations par ruissellement.

Le montant estimatif de la prestation est le suivant :

PRESTATION	MONTANT € HT
Phase 1 : Etat des lieux préliminaire	50 000 €
Phase 2 : Modélisation du système hydrographique du territoire de Grand Lac	210 000 €
Phase 3 : Zonage EP-RUISSELLEMENT et URBANISME	190 000 €
Phase 4 : Missions complémentaires	75 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>525 000 € HT</b>

Monsieur le Président propose de solliciter l'aide la plus élevée possible auprès de l'Agence de l'eau, dans le cadre du 10e programme « Sauvons l'eau ».

Les crédits sont ouverts au budget général 2016, programme 163-617.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE le Président à déposer ce dossier auprès de nos partenaires financiers (Agence de l'Eau) et sollicite les subventions les plus élevées possibles ;
- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces et tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette demande de financement.
- SOLLICITE une dérogation pour démarrage anticipé de l'étude préalablement à la décision d'aide des financeurs ;

Aix-les-Bains, le 29 novembre 2016

Le Président,  
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 20
- Présents : 15
- Votants : 16
- Pour : 16
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** Assainissement - Etude d'élaboration du zonage eaux pluviales et prévention du risque ruissellement - Demande de subvention

---

**Date de transmission de l'acte :** 05/12/2016

**Date de réception de l'accusé de réception :** 05/12/2016

---

**Numéro de l'acte :** d1566 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-247300049-20161129-d1566-DE

---

**Date de décision :** 29/11/2016

**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.5. Subventions  
7.5.1. Demandes de subventions